

AF BATIMENT

Société à responsabilité limitée

au capital de 2000 €,

Siège social : 54 Avenue Philippe AUGUSTE 75011 PARIS)

RCS 82458267000025

Procès-Verbal en date du 01/01/2021

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1er janvier 2021 15heures

Les associés de la société AF BATIMENT, société à responsabilité limitée au capital de 2000) €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 54, avenue Philippe AUGUSTE – 75011 PARIS, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Monsieur KHAIRY FAKHRY Ayman

Propriétaire de

50 parts

Numérotées de 01 à 50

Monsieur HANY KHAIRY FAKHRY Malka

Propriétaire de

50 parts

Numérotées de 50 à 100

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur KHAIRY FAKHRY Aymen, Gérant de la société.

Le gérant rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1. DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Le Président rappelle aux associés que la situation actuelle de la société ne permet plus de poursuivre son activité. Après discussion, il est proposé de procéder à la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

A - K

H . K . M

2. NOMMER UN LIQUIDATEUR

À compter de cette même date, M. KHAIRY FAKHRY Ayman est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

3. RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au 30 , rue saint petersbourg – 75008 PARIS, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

4. QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance :

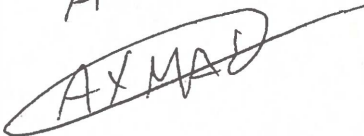
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16 h 30.

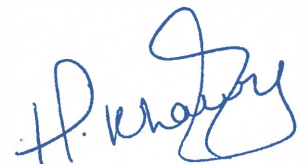
Fait à Paris, le 01/01/2021

M. KHAIRY FAKHRY Ayman

Monsieur HANY KHAIRY FAKHRY Malka

(Signatures des associés)

A. K




A. K

H. K. M.